

Communiqué de presse, 17 octobre 2023

Psychiatrie stationnaire : des traitements efficaces et moins de mesures limitatives de liberté en 2022

L'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) a publié aujourd'hui les résultats des mesures de la qualité réalisées en psychiatrie pour adultes, ainsi qu'en psychiatrie d'enfants et d'adolescents en 2022. Ceux-ci montrent que les traitements stationnaires ont entraîné un net recul de l'importance moyenne des symptômes chez les patientes et patients. La proportion de cas concernés par au moins une mesure limitative de liberté a diminué par rapport à l'année précédente.

Les mesures annuelles de la qualité de l'ANQ relèvent l'importance des symptômes chez les patientes et patients, ainsi que la fréquence des mesures limitatives de liberté appliquées en psychiatrie stationnaire. Les résultats de l'année de mesure 2022 ont été publiés ce jour sur le portail web de l'ANQ.

Les traitements stationnaires ont atténué les symptômes

Dans le cadre de la mesure de l'importance des symptômes, les patientes et patients, ainsi que le personnel soignant des cliniques ont évalué l'évolution des troubles physiques et psychiques, et des autres symptômes entre l'admission et la sortie.

En psychiatrie pour adultes, l'importance moyenne des symptômes a nettement diminué pendant le séjour clinique. Du point de vue des patientes et patients, l'importance des symptômes a baissé dans des proportions similaires à celles de l'année précédente, tandis que du point de vue du personnel soignant, la baisse a été un peu plus marquée qu'en 2021. Du point de vue des patientes et patients, ainsi que du personnel soignant, les valeurs à l'admission sont restées stables.

En psychiatrie d'enfants et d'adolescents, les traitements stationnaires ont également permis de réduire clairement l'importance des symptômes. Dans l'autoévaluation des enfants et adolescents, ainsi que dans l'évaluation réalisée par le personnel clinique, l'importance des symptômes à l'admission en clinique s'est maintenue au même niveau de l'année précédente. La différence entre l'admission et la sortie a été évaluée par le personnel soignant de manière similaire à celle de 2021, alors que dans l'autoévaluation des patientes et patients, la différence s'est réduite.

Moins de mesures limitatives de liberté

En psychiatrie pour adultes, la proportion de cas concernés par au moins une mesure limitative de liberté, tous types de cliniques confondus (hors psychiatrie forensique), s'élevait à 8,8%. Par rapport à 2021, cela représente une baisse moyenne de 0,8 points de pourcentage.

En psychiatrie d'enfants et d'adolescents, la tendance à la baisse du nombre de cas avec au moins une mesure limitative de liberté s'est poursuivie. Avec une part de 5,8%, un fort recul d'un point de pourcentage est observé par rapport à l'année précédente.

Lors de l'interprétation des résultats, il convient de noter que les mesures limitatives de liberté sont appliquées pour protéger les patientes et patients, ainsi que leur entourage. Un faible nombre de cas ne rime donc pas automatiquement avec meilleure qualité de traitement.

Evaluation des données de près de 91'500 patientes et patients

Les évaluations se basent sur les données de 86'497 patientes et patients de 104 cliniques de psychiatrie pour adultes, ainsi que de 4'950 enfants et adolescents de 30 cliniques de psychiatrie d'enfants et d'adolescents. Le nombre de cas a donc nettement augmenté pour la deuxième année consécutive. Les raisons qui pourraient être à l'origine de cette hausse n'ont pas été examinées dans le cadre des mesures de l'ANQ. La qualité des données relevées par les cliniques était à nouveau très bonne.

Ne convient pas à l'établissement de classements des hôpitaux/cliniques

Aucun classement sérieux ne peut être établi à partir des résultats de mesure de l'ANQ. Chaque résultat ne représente qu'un seul aspect de la qualité et ne permet pas de tirer des conclusions sur la qualité globale d'un hôpital/d'une clinique. Les classements établis à partir des résultats de plusieurs mesures de l'ANQ ne sont pas non plus justifiables. [Remarque à propos de l'interprétation des résultats \(PDF\)](#)

Rapports comparatifs nationaux et Infographies (PDF)

- [Rapport comparatif national 2022 - Psychiatrie stationnaire pour adultes](#)
- [Annexe au rapport comparatif national 2022 - Psychiatrie stationnaire pour adultes](#)
- [Rapport comparatif national 2022 - Psychiatrie stationnaire d'enfants et d'adolescents](#)
- [Infographie 2022 - Psychiatrie stationnaire pour adultes](#)
- [Infographie 2022 - Psychiatrie stationnaire d'enfants et d'adolescents](#)

Graphiques en ligne des résultats de mesure (portail web de l'ANQ)

- [Cliniques de soins aigus et de premier recours](#)
- [Cliniques de psychiatrie spécialisée](#)
- [Cliniques spécialisées dans le traitement des troubles liés aux addictions](#)
- [Cliniques de psychiatrie forensique](#)
- [Cliniques de psychiatrie d'enfants et d'adolescents](#)

Contact

Muriel Haldemann, responsable Psychiatrie, Tél. 031 511 38 47, muriel.haldemann@anq.ch

L'ANQ promeut la qualité dans les hôpitaux et les cliniques

L'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) coordonne et réalise des mesures de la qualité dans le domaine des soins aigus, de la réadaptation et de la psychiatrie. Les résultats permettent d'effectuer des comparaisons transparentes au niveau national, à partir desquelles les hôpitaux et les cliniques peuvent développer des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. Les membres de l'ANQ sont l'Association faitière des hôpitaux H+, santésuisse, curafutura, les assurances sociales fédérales, les cantons et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) constitue la base des activités à but non lucratif de l'association.

Plus d'informations : anq.ch